



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2014
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 359^e* séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 14 mars 2014, à 11 heures

Président : M. Diallo (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport de la Réunion conjointe du Comité et de la Ligue des États arabes tenue au Caire, le 10 mars 2014, en l'honneur de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendront à Quito du 25 au 27 mars 2014

Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève les 24 et 25 avril 2014

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique de la 358^e séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-02099X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport de la Réunion conjointe du Comité et de la Ligue des États arabes tenue au Caire, le 10 mars 2014, en l'honneur de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien

2. **M. Percaya** (Indonésie), Vice-Président du Comité, rappelle que la Réunion conjointe du Comité et de la Ligue des États arabes tenue au Caire, le 10 mars 2014, en l'honneur de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien a été présidée par le Président du Comité et que 32 membres et observateurs du Comité y ont assisté, dont 13 membres de la Ligue des États arabes. La délégation du Comité était constituée du Représentant permanent de l'Afghanistan, de l'Observateur permanent de l'État de Palestine et de lui-même.

3. Le 9 mars 2014, le Président du Comité s'était adressé aux Ministres des affaires étrangères qui participaient à la 141^e session du Conseil de la Ligue des États arabes. Le lendemain, la séance d'ouverture de la Réunion conjointe a été marquée par des allocutions du Président du Comité, des Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de l'État de Palestine et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

4. À la séance suivante, des déclarations ont été faites par les représentants de nombreux États arabes, ainsi que par ceux de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Sri Lanka et de la Turquie et par le Sous-Secrétaire général aux affaires de Palestine de l'Organisation de coopération islamique. Les orateurs ont salué l'action menée par le Comité et exprimé leur soutien à l'Année internationale. De nombreux appels à verser des contributions volontaires pour financer les activités prévues dans le cadre de l'Année internationale et à créer des comités nationaux de coordination chargés d'encadrer ces activités ont été lancés. Les orateurs ont demandé que le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies soit accordé à la Palestine et que celle-ci puisse nouer des relations diplomatiques complètes avec tous les États.

5. Les orateurs ont condamné la politique suivie par Israël, et notamment l'expansion des colonies de peuplement et les tentatives visant à modifier le statu

quo à Jérusalem. Ils ont appelé à offrir une assistance supplémentaire aux Palestiniens par le canal du Fonds pour Jérusalem de la Ligue des États arabes. Ils ont salué les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour faciliter le déroulement des négociations de paix. Ils ont renouvelé leur appui à l'Initiative de paix arabe et à des négociations conduisant au retrait complet d'Israël du Territoire palestinien occupé et à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale. Ils ont déclaré que si les négociations en cours échouaient, le peuple palestinien devrait chercher d'autres moyens légaux de réaliser ses objectifs, et qu'il faudrait prendre de nouvelles mesures économiques et politiques pour le soutenir dans ses aspirations. La Réunion conjointe s'est terminée avec l'adoption de la Déclaration du Caire de solidarité avec le peuple palestinien et une conférence de presse.

6. La délégation du Comité a eu de fructueux entretiens bilatéraux avec les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de l'État de Palestine et le Sous-Secrétaire général chargé de la Palestine et des territoires arabes occupés de la Ligue des États arabes, M. Mohamed Sobeih.

7. **M. Farghal** (Égypte) déclare que les changements qui prennent place dans les pays arabes ne manqueront pas d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. Les habitants de la région attendent avec impatience l'indépendance pleine et entière de la Palestine, et le moment est venu pour la communauté internationale de prendre des mesures décisives pour atteindre cet objectif.

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine et Réunion des Nations Unies pour l'appui de la société civile à la paix israélo-palestinienne, qui se tiendront à Quito du 25 au 27 mars 2014 (document de travail n° 2)

8. **Le Président** déclare que la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui aura pour thème « S'investir pour la paix – l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien », passera en revue les différents facteurs tant favorables que défavorables à la paix entre Israéliens et Palestiniens. Elle examinera la façon dont le soutien des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pourrait contribuer à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. Les participants

examineront aussi le rôle que pourraient jouer les acteurs non gouvernementaux de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la recherche d'un règlement permanent de ce conflit et dans la promotion d'une coopération Sud-Sud au service du développement économique et social de la Palestine. Des invitations à la Réunion ont été adressées à des experts de renom international, aux États Membres et Observateurs de l'ONU, à des parlementaires et à des représentants d'organismes du système des Nations Unies, à d'autres organisations intergouvernementales, à la société civile et aux médias. La Réunion internationale sera suivie d'une réunion de la société civile qui durera une demi-journée.

9. **M. Fornell** (Équateur) annonce que les Palestiniens désireux de se rendre dans son pays n'auront plus besoin de visa pour ce faire.

10. **Le Président** déclare qu'il considère que le Comité approuve le programme de travail provisoire de la Réunion figurant dans le document de travail n° 2.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Table ronde des Nations Unies sur les aspects juridiques de la question de Palestine, qui se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève les 24 et 25 avril 2014 (document de travail n° 3)

12. **Le Président** déclare que la Table ronde commencera par une séance ouverte à tous. Les orateurs de haut niveau comprendront un représentant du Secrétaire général et le Ministre palestinien chargé des questions relatives aux prisonniers. Des séances privées permettront d'examiner avec des juristes la question du statut juridique des prisonniers politiques palestiniens, les dispositions du droit international qui leur sont applicables et les moyens d'imposer leur application. La deuxième journée sera consacrée aux effets juridiques du statut d'État Observateur non Membre reconnu par l'Assemblée générale à la Palestine dans sa résolution 67/19. La Table ronde se terminera par un débat de stratégie. Tous les membres et observateurs du Comité sont invités à y participer.

13. **Le Président** déclare qu'il considère que le Comité approuve le programme de travail provisoire de la Table ronde figurant dans le document de travail n° 3.

14. *Il en est ainsi décidé.*

Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 4)

15. **Le Président** appelle l'attention des membres du Comité sur le document de travail n° 4, qui contient les demandes d'accréditation déposées par deux organisations non gouvernementales. Après avoir dûment examiné ces demandes, le Groupe de travail du Comité a conclu que les deux organisations intéressées remplissaient les conditions fixées et recommandé de les accréditer.

16. *Les demandes d'accréditation déposées auprès du Comité par l'Association Comité Español de la UNRWA (Espagne) et les American Friends of UNRWA (États-Unis d'Amérique) sont approuvées.*

Faits nouveaux survenus depuis la dernière réunion du Comité

17. **Le Président** rappelle que le Conseil de sécurité a tenu le 20 janvier 2014 un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dans le cadre duquel il a fait une déclaration au nom du Comité. Le même jour, le Bureau du Comité a publié une déclaration dans laquelle il exprimait sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire de plus en plus grave du camp de réfugiés de Yarmouk en République arabe syrienne, dont les habitants étaient pris comme dans un piège depuis plus de quatre mois et souffraient de malnutrition et de maladie.

18. Le 31 janvier 2014, le Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide humanitaire et les activités de développement dans le Territoire palestinien occupé, M. James Rawley, a publié une déclaration exprimant sa préoccupation face à la démolition par Israël de 36 bâtiments palestiniens à Ein al-Hilweh dans la vallée du Jourdain, qui a fait 66 personnes déplacées, dont 36 enfants. Le 27 février 2014, l'organisation non gouvernementale Amnesty International a publié un rapport intitulé « Trigger-happy: Israel's use of excessive force in the West Bank » (*Le doigt sur la détente : l'emploi excessif de la force par Israël en Cisjordanie*) dans lequel elle affirme que les forces israéliennes ont manqué de façon répétée aux obligations que le droit international des droits de l'homme met à leur charge en faisant un usage excessif de la force pour réprimer la dissidence et la liberté d'expression, ce qui a entraîné une série systématique d'exécutions extrajudiciaires et de coups et blessures à des civils.

19. Le 1^{er} mars 2014, l'Indonésie a accueilli la deuxième Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, dans le cadre de laquelle 22 pays ont réaffirmé leur soutien au développement de la Palestine. Le Comité est particulièrement reconnaissant au Gouvernement japonais d'avoir promis une aide d'un montant de 200 millions de dollars à cette fin.

20. Le 5 mars 2014, le Bureau du Comité a publié une déclaration dans laquelle il se disait alarmé par l'évolution récente de la situation et l'aggravation des tensions à Jérusalem-Est occupée. Le Bureau était particulièrement inquiet de la fréquence croissante des incursions d'extrémistes et de dirigeants politiques israéliens sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

21. Israël a poursuivi l'expansion de ses colonies de peuplement illégales et approuvé la construction de 381 logements dans la colonie de Givat Zeev et de 558 logements dans les colonies d'Har Homa, de Neve Yaakov et de Pisgat Ze'ev à Jérusalem-Est. Plusieurs banques et caisses de retraite européennes, parmi lesquelles le Fonds de pension public norvégien, la plus importante banque danoise, la plus importante banque scandinave et le Fonds de compensation commun au régime général de pension du Luxembourg, se sont jointes à la campagne contre les entreprises qui participent à des activités illégales de colonisation du Territoire palestinien occupé. La branche norvégienne de l'association YMCA/YWCA a lancé un appel à soutenir la Campagne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions (Campagne BDS) contre Israël jusqu'à ce que celui-ci mette fin à son occupation.

22. **M. Emvula** (Namibie) regrette que certains pays continuent d'ignorer la détresse des Palestiniens alors même que 2014 a été déclaré Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Il exhorte ces pays à montrer plus de compassion et à contribuer sincèrement à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

23. **Le Président** engage les membres du Comité à mieux faire connaître la question de Palestine dans le monde et à amener la Puissance occupante à respecter le droit international et appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies.

24. **M. Eler** (Turquie) dit qu'il est probable que les négociations s'achèveront sans avoir accompli de progrès notable. Toutes les parties prenantes doivent

donc accorder le plus large soutien possible à la cause palestinienne. La Turquie souscrit aux lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Guinée, en date du 6 mars 2014 (A/68/791-S/2014/161), qui expose la position de l'Organisation de coopération islamique.

25. La Turquie doit accueillir les 12 et 13 mai 2014 une réunion conjointe du Comité et de l'Organisation de coopération islamique qui sera consacrée principalement à Al-Qods Al-Sharif. Il espère qu'un large éventail d'acteurs internationaux y participera.

26. En sa qualité de présidente du Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Turquie s'inquiète du déficit dont souffre le budget de l'Office et exhorte les membres du Comité et la communauté internationale à lui apporter l'appui financier nécessaire.

27. **Le Président** dit qu'il se réjouit de la perspective de présider la réunion conjointe du Comité et de l'Organisation de coopération islamique. Il a évoqué les problèmes de financement de l'Office à la dernière réunion de la Ligue des États arabes.

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

28. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) rapporte qu'Israël continue de prendre à Jérusalem des mesures qui constituent autant de provocations. Des colons et des représentants d'Israël, dont le vice-président du Parlement israélien, se sont rendus sur l'esplanade des Mosquées et à la mosquée Al-Aqsa, et le Parlement israélien a essayé d'étendre illégalement la souveraineté israélienne à ces lieux saints. Cette tentative a été vigoureusement condamnée par le Comité, le Groupe des États arabes, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de coopération islamique. L'Observateur permanent félicite le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'avoir rejeté ces mesures qui menacent d'allumer une guerre des religions dont les répercussions sont impossibles à prévoir. Il doit rencontrer le Secrétaire général et l'exhortera à faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il cesse de commettre des actes irresponsables et qui risquent de mettre le feu aux poudres.

29. La colonisation s'est intensifiée en 2013 jusqu'à atteindre des niveaux sans précédent et poursuit son accélération en 2014. De plus, Israël mène contre les Palestiniens du Territoire palestinien occupé une campagne d'exécutions extrajudiciaires qui exacerbe les tensions, en particulier à Gaza. Le recours à la violence par quelque partie que ce soit est inadmissible, et la Palestine condamne énergiquement ces exécutions.

30. En Syrie, environ 20 000 réfugiés palestiniens sont pris au piège dans le camp de Yarmouk, qui est une fois de plus assiégé. L'Observateur permanent lance au Gouvernement syrien et aux autres parties au conflit un appel à lever ce siège afin que les habitants du camp puissent recevoir une aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin.

31. Israël essaie de convaincre le reste du monde que lui seul a des droits sur la Terre sainte et que les Palestiniens n'y sont que des étrangers. À force de poursuivre sa campagne de colonisation, d'entretenir une présence militaire dans la vallée du Jourdain et d'insister pour que les Palestiniens, à la différence de tous les autres États, acceptent Israël en tant qu'État juif, Israël met en évidence son refus de négocier de bonne foi. S'il n'adopte pas des positions plus constructives, il se révélera impossible de parvenir avec la Palestine à un accord sur le statut final qui règlera tous les problèmes de fond.

32. Il existe au niveau mondial un net consensus sur les paramètres et les conclusions souhaitables des négociations de paix entre la Palestine et Israël : les négociations doivent avoir pour base les frontières du 4 juin 1967; Jérusalem doit être la capitale du futur État palestinien; tous les soldats israéliens doivent se retirer de la Palestine; et une solution juste et convenue d'un commun accord doit être trouvée à la question des réfugiés, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. La Palestine ne saurait reconnaître Israël en tant qu'État juif.

33. Si Israël continue à saboter tous les efforts déployés pour régler le conflit et à défier la volonté de la communauté internationale, il devra en assumer les conséquences. Si les négociations échouent, la communauté mondiale devra adopter une nouvelle approche garantissant qu'Israël aura à répondre de ses actions illégales contre le peuple palestinien. Les Palestiniens ne disparaîtront pas comme ça. Au contraire, ils redoubleront d'efforts pour mettre un

terme à l'occupation. Toutes les parties qui soutiennent les Palestiniens dans leur combat, y compris les gouvernements et les membres de la société civile, doivent s'employer à renforcer la solidarité mondiale avec le peuple palestinien.

34. **M. Wright** [Directeur du Bureau de représentation à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], annonce que l'UNRWA s'attend à un déficit de 71 millions de dollars en 2014, soit l'équivalent de 12 % du total de ses dépenses. C'est le déficit le plus important auquel l'Office ait jamais été confronté, et il survient à un moment où l'Office est soumis à une pression intense, notamment en République arabe syrienne. Dans un contexte de crises multiples au Moyen-Orient, il importe au plus haut degré que les bailleurs de fonds maintiennent, voire augmentent le niveau de leurs contributions au budget de l'Office afin que celui-ci ne soit pas obligé de réduire les services essentiels auxquels les réfugiés palestiniens ont droit.

35. En République arabe syrienne, 270 000 réfugiés palestiniens ont été déplacés. Beaucoup ont été tués, dont 12 membres du personnel de l'Office, et 23 membres du personnel sont portés disparus. L'infrastructure de l'Office, notamment ses écoles et ses cliniques, a subi des dégâts considérables, et la situation dans le pays demeure extrêmement difficile. L'Office n'en continue pas moins de faire tout ce qui est en son pouvoir pour offrir ses services aux réfugiés palestiniens, qui vivent dans des conditions de plus en plus précaires et dangereuses. Le 18 février 2014, un engin explosif a frappé une école de l'Office à Mzeireb et tué cinq enfants réfugiés de Palestine et un membre du personnel de l'Office. Vingt autres personnes ont été blessées, parmi lesquelles huit enfants dont deux ont perdu des membres.

36. Au début de 2014, l'Office a réussi à livrer en 17 jours environ 7 800 colis alimentaires qui étaient désespérément attendus au camp de réfugiés de Yarmouk et qui représentaient environ 50 % des besoins alimentaires des réfugiés palestiniens pris au piège dans ce camp. L'Office a également réussi à distribuer des vitamines et à vacciner un certain nombre d'enfants contre la polio. Malheureusement, la fragile trêve qui lui avait permis de ravitailler le camp a été rompue au début de mars 2014 et l'Office est maintenant dans l'impossibilité de fournir une aide humanitaire. Il est de la plus haute importance que le

gouvernement syrien et les factions du camp de Yarmouk négocient un accord qui permette à l'Office de reprendre ses distributions d'aide.

37. L'Office a l'intention de monter une campagne de publicité intitulée « Laissez-nous passer » pour attirer l'attention du monde sur ce problème. Pour appliquer son plan d'intervention régionale de 2014 pour la Syrie, il aura besoin de près de 420 millions de dollars, soit 15 fois plus qu'en 2012.

38. Une forte dégradation des conditions de vie des réfugiés palestiniens a également été constatée dans la bande de Gaza, où 800 000 personnes, soit les deux tiers de la population, ont besoin d'une aide alimentaire. Ce chiffre devrait augmenter de 10 à 20 % en 2014. Le produit intérieur brut de Gaza est aujourd'hui inférieur de 15 % à ce qu'il était en 1999; 56 % des jeunes et 88 % des jeunes réfugiés de sexe féminin sont au chômage. Ces chiffres sous-estiment en fait la gravité du problème, parce que tous les chômeurs ne s'inscrivent pas auprès des autorités. Par ailleurs, il existe une interdiction quasi totale de voyager à destination ou en provenance de Gaza, et l'Égypte a fermé les tunnels passant sous sa frontière avec la bande de Gaza. Il n'y a quasiment plus aucune exportation hors de Gaza et les importations de matériaux de construction, y compris pour l'Office, ont presque entièrement cessé. Alors que 10 % de la population dépendait de l'aide alimentaire en 2000, cette proportion est de 70 % en 2014.

39. La crise à Gaza est d'origine humaine et non naturelle et a été exacerbée par un blocus illégal qui est un véritable châtement collectif. La grande majorité de la population a été réduite à l'insécurité alimentaire et n'a pas d'autre solution que de compter sur l'aide alimentaire fournie par la communauté internationale. Malgré cette terrible situation, les autorités d'occupation font en sorte qu'il devient de plus en plus difficile pour l'Office de remplir sa mission, notamment parce qu'elles exigent que tous ses projets fassent l'objet d'une nouvelle certification. Aucun nouveau projet de construction n'a été approuvé depuis mars 2013. De plus, suite aux restrictions imposées à l'Office, notamment en ce qui concerne le conditionnement et le contrôle, plus de 5,8 millions de dollars, équivalant à 1 % du budget de l'Office, ont été perdus. Les frais administratifs augmenteront à nouveau en 2014 du fait de nouvelles restrictions imposées à l'emploi de ciment.

40. L'UNRWA préférerait certes travailler au développement humain, mais il en est réduit à essayer de soulager la misère des plus pauvres parmi les réfugiés. L'appel d'urgence pour Gaza lancé par l'Office a rapporté 30 millions de dollars de moins que ce qui était demandé. Si ce déficit n'est pas comblé, un certain nombre de programmes, parmi lesquels des programmes d'alimentation scolaire et de distribution de rations, devront subir des coupes. L'UNRWA lance à tous les donateurs un appel à faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi.

La séance est levée à 12 h 30.